



INNOVER
C'EST COLLABORER!

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

LA MRC DE CHARLEVOIX ET SES SIX MUNICIPALITÉS FONT DE L'ACCÈS À L'HABITATION ABORDABLE ET DURABLE UNE PRIORITÉ COLLECTIVE POUR LES PROCHAINES ANNÉES

Baie-Saint-Paul, le 27 novembre 2024 – La MRC de Charlevoix attribue un montant de 1,2 M\$ sur 6 ans pour le financement de projets de logements sociaux à même son Fonds éolien d'innovation et de développement régional de la MRC de Charlevoix. Il n'y a donc aucune quote-part prélevée auprès des municipalités locales pour le financement de ces projets.

Ainsi, ce sera une somme de 200 000 \$ qui sera allouée à chacune des 6 municipalités pour qu'elles réalisent ou qu'elles appuient un ou des projet(s) de logement social sur son territoire. La MRC souhaite pérenniser l'accessibilité et l'abordabilité résidentielle, afin de garantir l'attractivité de la région et de préserver la qualité de vie de ses citoyens, dans une perspective de développement durable.

Deux premières municipalités soutenues

➤ **Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François**

La MRC de Charlevoix octroie à la Municipalité une contribution financière non remboursable de 200 000 \$ pour son projet « Habitation Petite-Rivière ». Initié par Accès Petite-Rivière en 2019, le projet vise la construction de 20 logements répartis sur 6 bâtiments. La première pelletée de terre devrait se faire au printemps 2025.

➤ **Ville de Baie-Saint-Paul**

La MRC démontre son appui au projet initié en 2021 par la Ville de Baie-Saint-Paul et des partenaires en accordant une contribution financière non remboursable de 200 000 \$ au projet « Les Habitations La Lumière ». Il s'agit de la construction de 43 nouveaux logements répartis sur 3 bâtiments. Si tout se déroule comme prévu, la première pelletée de terre sera en juillet 2025.

« Avec cet engagement financier de 1,2 M\$, nous affirmons notre volonté de répondre aux besoins criants en logement social dans notre région. En investissant dans des projets structurants, nous posons des gestes concrets pour garantir à nos citoyens un accès à des habitations abordables, tout en renforçant l'attractivité et la vitalité de nos communautés. C'est un investissement pour aujourd'hui et pour l'avenir de notre MRC », souligne M. Patrick Lavoie, préfet de la MRC de Charlevoix.

Les aides financières versées par la MRC de Charlevoix visent à créer un effet de levier pour bonifier la mise de fonds du milieu dans le cadre d'un montage financier permettant d'obtenir des aides financières en habitation sociale.

-30-

Sources :

Karine Horvath, directrice générale
MRC de Charlevoix
418 435-2639, poste 6002
khorvath@mrccharlevoix.ca

Anne Scallon, directrice
SDLE de la MRC de Charlevoix
418 435-2639, poste 6902
ascallon@mrccharlevoix.ca